

Saint Denis, le 25 juillet 2024

Déclaration liminaire

au Comité Social d'Administration spécialisé

« de repli »

Madame la présidente,

le 25 juin 2024, malgré les déclarations préliminaires de boycott de trois organisations syndicales, représentant 5 sièges sur 6, vous avez maintenu le CSA spécialisé.

L'UNSa SPJJ 974 vous a demandé de tenir compte des usages et d'annuler cette instance.

Vous avez décidé de la réunir « à nouveau dans les mêmes termes et avec le même OD ».

Le 03 juillet 2024, en bilatérale, Monsieur DUPLLENNE a rappelé l'usage de la déclaration préliminaire, usage qui est antérieur à l'ouverture de l'instance.

Malgré nos demandes réitérées de compléter l'ordre du jour, vous n'y avez donné aucune suite. Nous persistons.

Vous avez rajouté à l'ordre du jour le PV du CSA du 7 mars 2024 ; il ne nous est pas parvenu.

En l'état, permettez-nous de constater, encore une fois, que nous ne partageons pas la même vision des instances de dialogue social.

Comme il y a un mois, notre indignation concerne l'incapacité de la PJJ Réunion à défendre son identité face à la direction du centre pénitentiaire de Saint Denis.

Nous sommes des fonctionnaires d'État, appartenant au même Ministère, celui de la Justice.

Cependant, chez nous, les fonctions ne sont pas genrées et l'espace d'entretien est confidentiel.

Si l'administration pénitentiaire ne nous reconnaît pas comme partenaire à l'interne, qu'elle nous considère alors comme les professionnels extérieurs. Nous pourrions ainsi nous entretenir avec les mineures détenues au parloir avocat, dans un lieu confidentiel, peu importe le genre de l'agent. Aucun agent PJJ ne sera alors discriminé en fonction de son sexe. Notre identité professionnelle sera reconnue.

Mais, y-a-t-il une volonté de défendre notre identité? en s'opposant si nécessaire ?
La loi doit rester notre boussole.

L'UNSa SPJJ 974

**Mme ROBERT Sylvie,
M. ALAMELOU Laurent
Représentants territoriaux
Tel : 0692 65 28 69
Mail territorial : unsaspjj974@gmail.com**